

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2675

2 octobre 2014

SOMMAIRE

Agence Générale d'Assurances Guzzo Marcello S.à r.l.	128357	Ingersoll-Rand Lux Euro II Financing S.à r.l.	128354
Albain Holdco S.à r.l.	128357	Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l. ..	128354
CCP II Office 5 S.à r.l.	128361	Institut de Beauté Aromas S.à r.l.	128355
Channel Finance S.A.	128361	Intefin S.A.	128362
Colony Luxembourg S.à r.l.	128360	Intelprop S.A.	128356
Ducatimo S.A.	128366	International Glasholding S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF" ..	128357
EATG Sàrl	128365	Iron Mountain South America S.à r.l. ...	128400
Eclipp L	128363	Irving Holdings S.à r.l.	128355
Egon Zehnder Luxembourg S.A.	128364	Ital-Rent Sàrl	128360
Elleway Luxembourg	128364	ITFI	128361
Elsenfeld S.à r.l.	128364	IVA Global SICAV	128354
ElySION S.A.	128365	Ivoiry SPF S.A.	128400
Energreen Investment S.à r.l.	128365	IZD-Holding S.à r.l.	128361
EPF Acquisition Co 22 S.à r.l.	128362	Kgbdeals Luxembourg S.à r.l.	128377
Eugénie Patri Sébastien	128365	Langkëlz Immobilière S.A.	128355
Euromedic Management 2013 S.à r.l. ...	128377	Palombe S.A.	128359
European Emerging Economies S.à r.l. ..	128364	Saurea	128356
HR Services S.A.	128356	Société Générale Capital Market Finance	128359
I.C.W.	128363	Société Maritime Luxembourgeoise S.A.	128358
IK VII Co-Invest A S.à r.l.	128354	Solar Screen International S.A.	128358
Imacorp, Fiduciaire d'Organisation S.A.	128354	Sport Distribution & Events Lux S.à r.l. ..	128358
Immolino S.à r.l.	128355	Tamana Holding S.A.	128360
Immo-Riesenhaff, s.à r.l.	128355	Tiarena Trade S.A.	128359
Imprimerie Oliboni s.à r.l.	128357	Tsc 3 Holding S.à r.l.	128369
Incas S.A.	128356	UFC s.à r.l.	128382
Industrie Assistance Ingénierie	128360	Urban Capital Re Lux 2 S.à r.l.	128386
Industrielle Pensions Beteiligungsgesell- schaft S.A.	128363	Veranto Beheer B.V. / S.à r.l.	128362
InfoMed S.A.	128356		
Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl	128400		

Imacorp, Fiduciaire d'Organisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 26.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109521/9.

(140130399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Ingersoll-Rand Lux Euro II Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109510/10.

(140131483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.425,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109512/10.

(140131036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

IK VII Co-Invest A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 167.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014109520/11.

(140130447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

IVA Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 147.807.

Il est à noter que monsieur Gianluigi Sagramoso a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 24 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 Juillet 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014109553/12.

(140130973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Irving Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 186.487.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109517/10.

(140131315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Immo-Riesenhaff, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss.
R.C.S. Luxembourg B 123.780.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bascharage, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109524/10.

(140130325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Immolino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 21, route de Larochette.
R.C.S. Luxembourg B 144.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Madame Hélène RECKINGER-DIEDERICH

La gérante

Référence de publication: 2014109525/11.

(140130452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Institut de Beauté Aromas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 167.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014109531/11.

(140131202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Langkëlz Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 106.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour compte de Langkëlz Immobilière S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014114172/12.

(140133996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

HR Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 78.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109501/9.

(140131097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

InfoMed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 134.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109508/9.

(140130727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Incas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 98.141.

Les comptes annuels au 28/2/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109528/10.

(140131278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Intelprop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activités Salzbaach.
R.C.S. Luxembourg B 52.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERLPROP S.A.

Signature

Référence de publication: 2014109532/11.

(140131056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Saurea, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 115.693.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 juin 2013 à 9 heures 30

1. Remplacement d'administrateur.

Madame Caroline CATOIRE a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec comme date d'effet l'issue de la réunion du Conseil d'Administration validant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Le Conseil décide de coopter Monsieur Jean-Christophe SAUTEREAU, né le 5 novembre 1968 à Chamalières (France) et domicilié 4, allée Auguste Lenoir F-92300 LEVALLOIS-PERRET, en qualité d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à tenir en 2018.

Référence de publication: 2014114464/15.

(140133901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Imprimerie Oliboni s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 215, rue Pierre Gansen.
R.C.S. Luxembourg B 169.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109527/9.

(140131034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

International Glasholding S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 33.988.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109533/11.

(140130830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Agence Générale d'Assurances Guzzo Marcello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 62C, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 166.271.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014117834/14.

(140136997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Albain Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 179.740.

Extrait des décisions des associés de la société pris en date du 9 juillet 2014

En date du 9 Juillet 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Anke Jager de son mandat de gérante A de la Société avec effet au 9 Juillet 2014;
- de nommer Madame Dalia Ziukaite, né le 17 Juin 1983 à Atytus (Lituanie), ayant comme adresse professionnelle 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouvelle gérante A de la Société avec effet au 10 Juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Alexander James Bermingham, Gérant A
- Ms. Dalia Ziukaite, Gérante A
- Ms Ruth Springham, Gérante B
- Mr. Edward John Han, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014117836/20.

(140135960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Sport Distribution & Events Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1, Am Dahl.
R.C.S. Luxembourg B 173.492.

EXTRAIT

Suite à une cession de 20 parts sociales du 23 juillet 2014, le capital social sera dorénavant souscrit par un seul associé c'est-à-dire Monsieur Jean-Marc MADEJ, qui détient les 100 parts.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Jean-Marc MADEJ

Associé-gérant

Référence de publication: 2014114502/13.

(140133193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

SOMARLUX, Société Maritime Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 35.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Particulière du 28 juillet 2014

Monsieur Jozef Adriaens, employé privé, demeurant 85, Route de Longwy L-8080 Bertrange, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de BDO Audit S.A. réviseur d'entreprises agréé.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2015.

Certifié conforme

Michel Jadot / Vivek Pathak

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014114490/14.

(140134217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Solar Screen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 22, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 22.286.

Extrait de la résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 4 juillet 2014

Résolutions

1) L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Hervé THIBAUT de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, avec effet au 30 juin 2014.

2) L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Marilyn THIBAUT-HEIN de son mandat d'Administrateur, avec effet au 30 juin 2014.

3) L'assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Walter THIBAUT, demeurant professionnellement à 22, route de Capellen, L-8279 HOLZEM, et de le nommer en tant qu'Administrateur-délégué, avec effet au 30 juin et pour une durée de 6 ans.

4) L'assemblée décide de nommer Monsieur Steven THIBAUT, demeurant professionnellement à 98, route d'Arlon L-8008 Strassen au poste d'Administrateur, avec effet au 30 juin et pour une durée de 6 ans.

5) L'assemblée décide de nommer Monsieur Nicolas DE RIDDER, demeurant professionnellement à 26 Adriaan Willelaertlaan B-1850 Grimbergen au poste d'Administrateur, avec effet au 30 juin et pour une durée de 6 ans.

6) L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Steven THIBAUT de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 30 juin 2014.

7) L'assemblée décide de nommer la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 15, Rue des Carrefours L-8124 Bridel, inscrite Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37.039 au poste de commissaire aux comptes, avec effet au 30 juin et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014114494/27.

(140133722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Palombe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.150.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PALOMBE S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014110866/14.

(140131932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Tiarena Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.105.

Procès-verbal de la réunion des administrateurs restants en date du 24 juillet 2014

M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de catégorie B de la société en remplacement de M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de catégorie B démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur de catégorie B qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tiarena Trade S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014114526/17.

(140134119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

SGCMF, Société Générale Capital Market Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.290.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 20 décembre 2013

Première Résolution

Nomination du Président: Monsieur Yves CACCLIN est nommé Président du Conseil d'Administration de SGCMF par l'ensemble des membres.

Troisième Résolution

La gestion journalière de l'activité de SGCMF est déléguée par les membres du Conseil d'Administration aux deux directeurs agréés, Messieurs David LEPARMENTIER et Benoît GEORGES, demeurant tous deux au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Quatrième Résolution

La société Ernst & Young, demeurant professionnellement au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach et portant le n° RCS Luxembourg B 47771, est désignée en tant que réviseur d'entreprise de SGCMF. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Société Générale Capital Market Finance, en abrégé SGCMF

Référence de publication: 2014114489/21.

(140133847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Ital-Rent Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 81.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109550/9.

(140131638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

I.A.I., Industrie Assistance Ingénierie, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014109529/10.

(140131600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Tamana Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 32.466.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 30 juin 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, Mme Virginie GUILLAUME et M. Franck BETH, administrateurs, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TAMANA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014114547/17.

(140134210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Colony Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 88.540.

Il résulte des décisions de l'associé unique en date du 16 juillet 2014 que celui-ci a pris acte de la démission de Monsieur Claude Baer de ses fonctions de Gérant B, avec effet au 1^{er} juillet 2014.

Par suite, le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Mark Hedstrom, Gérant A
- Monsieur Jean-Romain Lhomme, Gérant A
- Monsieur Pascal Leclerc, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014117106/18.

(140134528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

ITFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 38.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109552/9.

(140130405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

IZD-Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 150.063.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014109555/11.

(140130895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

CCP II Office 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.206.

Extrait des résolutions prises par le curateur de la société en date du 22 juillet 2014

Il résulte des résolutions prises par Me. Alain Rukavina, curateur de la Société, que le siège social de la Société a été transféré du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg avec effet au 22 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117757/14.

(140134121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Channel Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.558.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 juillet 2014 que:

- La démission de Monsieur Phil Godley de ses fonctions d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 25 juillet 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Philip Godley démissionnaire à compter du 25 juillet 2014, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

- Monsieur Peter Dickinson et Madame Alexandra Fantuz sont réélus administrateurs de la Société avec effet au 25 juillet 2014, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014117724/20.

(140134642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

EPF Acquisition Co 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.239.

—

Extrait du contrat de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 19 juin 2014

En date du 19 juin 2014, la société Apollo EPF II Partnership a revendue ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société EPF Acquisition Co 22 S.à r.l. à la société EPF Acquisition Co 19 S.à r.l.

La société EPF Acquisition Co 19 S.à r.l. détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société EPF Acquisition Co 22 S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113299/15.

(140133222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Veranto Beheer B.V. / S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.695.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 juin 2014

Le principal établissement ainsi que le siège de direction effective de la société ont été transférés de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, Mme Luz Maria GARCIA CHAVEZ et M. Mark VRIJHOEF, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Veranto Beheer B.V. / S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014115703/16.

(140135142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Intefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.314.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 26 juin 2014

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de procéder aux nominations pour la période expirant à l'assemblée générale devant se tenir en 2015 pour statuer sur l'exercice 2014, comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

- Madame Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;

- Monsieur Michele CASANOVA, demeurant au 6, via Col di Lana, I-42124 Reggio Emilia, Italie, Administrateur et Président.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- HRT Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014114072/23.

(140134092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Eclipp L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 146.928.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 18 juillet 2014

En date du 18 juillet 2014, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Anthony FINAN, Marnix ARICKX, Denis GALLET et Madame Charlotte HAAS.

- Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises d'Ernst & Young.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ECLIPP L

Référence de publication: 2014119536/17.

(140137384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**I.C.W., Société Anonyme.**

Siège social: L-9516 Wiltz, 30, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 95.242.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 13.06.2008:

01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée Générale décide à l'unanimité de renommer les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels pour une durée de six ans:

- Monsieur Rainer Cohnen, demeurant à 30, rue du Château, L-9516 Wiltz;

- Monsieur Horst Cohnen, demeurant à Meyerode, Rodescht 6, B-4770 AMEL;

- Monsieur Mario Cohnen, demeurant à Meyerode, Martinusstrasse 95, B-4770 AMEL;

- Euro Finance Consult Scrl, domiciliée à 43, Zur Kaiserbaracke, B-4780

Leurs mandats vont expirer lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Rainer Cohnen

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014114045/18.

(140134393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Industrielle Pensions Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.708.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 juillet 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 25 juillet 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Philip Godley démissionnaire à compter du 25 juillet 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014114051/19.

(140133320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Elleway Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 181.016.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014119513/9.

(140138671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Egon Zehnder Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.207.

Extrait de la Résolution Circulaire prise par les Actionnaires

Le siège social de la Société est transféré du 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014119505/12.

(140137102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

European Emerging Economies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 135.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Central European Prague Investment S.à r.l.

Un Gérant

Référence de publication: 2014119530/12.

(140138743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Elsfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.421.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.
2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Madame Nicola Hordern
- Madame Loma Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014119514/21.

(140138005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 109.709,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.092.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EATG S.à r.l.

Référence de publication: 2014119534/10.

(140137962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

ElySION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 130.728.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 juillet 2014 que la société Luxembourgeoise d'audit et de révision S.à.r.l., Réviseur d'entreprises agréé, R.C.S. Luxembourg B 178.997, avec siège social au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée à la fonction de réviseur indépendant ayant comme mission l'audit des comptes de la société au 31 décembre 2014. Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014119515/14.

(140137729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

EPS, Eugénie Patri Sébastien, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 94.049.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 5 juin 2014, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de David Maréchal, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de délégué à la gestion journalière, avec effet au 1^{er} juillet 2014 et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de délégué à la gestion journalière, avec effet au 1^{er} juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119524/14.

(140138722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Energreen Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 162.640.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 18 avril 2014 que 93 parts détenues par la société GLOBALINK VENTURE LIMITED, ont été cédées à la société, S.C.P UDELE immatriculée auprès du Répertoire spécial des Sociétés Civiles, sous le numéro 14 SC16549 et ayant son siège social au 31, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.

La société S.C.P UDELE détient désormais 186 parts sociales de la société Energreen Investment S.à.r.l.

La société GLOBALINK VENTURE LIMITED détient désormais 2.767 parts sociales de la société Energreen Investment S.à.r.l.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119516/16.

(140137157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Ducatimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Arisans.

R.C.S. Luxembourg B 189.028.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Jean-Christophe PONSSON, directeur de société, né le 27 février 1965 à Thann (France), demeurant à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue,

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «DUCATIMO S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Foetz.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 180.000.- (cent quatre-vingt mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 180.- (cent quatre-vingt euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions
J.-C. PONSSON, préqualifié	1.000
TOTAL:	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de EUR 180.000.- (cent quatre-vingt mille Euros) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.600.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Jean-Christophe PONSSON, né le 27 février 1965 à Thann (France), demeurant à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue,

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: "Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A.", ayant son siège social au L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, coin des Artisans, immatriculée auprès du Registre de Commerce et Sociétés Luxembourg sous le numéro B90.331

4. L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, coin des Artisans,

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: PONSSON, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/07/2014. Relation: EAC/2014/10222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119500/183.

(140137221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Tsc 3 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 188.945.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze,

le neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«TSC FUND» (anciennement «TSC Property Fund»), une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée et existant sous forme d'une société en commandite par actions et sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 147 956),

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 04 juillet 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (SARL) qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société prend la dénomination de «TSC 3 HOLDING S.à r.l.».

Art. 3. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toutes garanties, support, prêts, avances à des entreprises dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, des participations.

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle pourra aussi employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12'500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la Loi.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La Société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la Société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

10.1 Gérance

La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), dont au moins un des gérants réside au Luxembourg (les «Gérants B»), les autres étant défini comme les «Gérants A».

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

10.2 Réunions du conseil de gérance

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée dont au moins un Gérant A et un Gérant B. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple dont au moins un Gérant A et un Gérant B.

L'utilisation de la visio-conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et permettant son identification.

Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par une majorité de ses membres dont au moins un Gérant A et un Gérant B, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par une majorité de ses membres dont au moins un Gérant A et un Gérant B.

10.3 Procès-verbaux - Décisions

Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Gérants présents aux réunions, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'article qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès- verbaux.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

10.4 Pouvoirs

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10.5 Délégation de pouvoirs

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

10.6. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

10.7 Evénements affectant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

10.8 Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12'500) parts sociales sans désignation de valeur nominale ont été intégralement souscrites par la société «TSC Property Fund», prédésignée, en sa qualité de seul et unique associée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par le même souscripteur au moyen d'un versement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dument convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à cinq (5) et les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, pour une durée illimitée:
 - (A) Sont nommés aux fonctions de Gérants de la Classe A:
 - (i) Monsieur Francesco SPARACO, gérant de société, demeurant professionnellement au 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg;
 - (ii) Monsieur Giovanni PERIN, gérant de société, demeurant professionnellement au 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg;
 - (B) Sont nommés aux fonctions de Gérants de la Classe B:
 - (iii) Monsieur Bertrand MICHAUD, gérant de société, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg;
 - (iv) Madame Laurence BARDELLI, gérante de société, demeurant professionnellement au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, et
 - (v) Monsieur Riccardo MORALDI, gérant de société, demeurant professionnellement au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

3.- En conformité avec l'article dix (10) [10.6] des présents statuts et vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Par dérogation à ce qui précède et en cas spécifique indiqué ci-après, les Gérants de la Classe A peuvent valablement signer individuellement tous documents relatifs à la constitution de sociétés allemandes (GMBHS) qui serviront à l'acquisition d'immeubles ainsi que tous les documents relatifs à l'acquisition de sociétés détenant des immeubles en Allemagne ("share deals").

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui precede:

In the year two thousand and fourteen,
on the eighth day of the month of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared:

“TSC FUND” (formerly “TSC Property Fund”), an investment company with variable capital (SICAV) - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable- fonds d'investissement spécialisé), incorporated and existing under the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) and under the Luxembourg Law, set and having its registered office at 14 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Trade and Companies Register Luxembourg, section B 147 956),

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 04 July 2014,

which proxy, signed «ne varietur» by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée or S.à R.L.), which it declared to incorporate.

Title I. - Purpose - Corporate name - Duration

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Company will exist under the corporate name of «TSC 3 HOLDING S.à r.l.».

Art. 3. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, or the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money, or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument, by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has participating interests, directly or indirectly.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contract or obligation of the Company, its branches or any of the companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or even in any company belonging to the same group as the Company within the limits set forth by the Luxembourg Law.

The Company may also use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, interests, shares, and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, and grant assistance, by way of loans, advances, guarantees or securities, to companies in which the Company has an interest.

The Company shall take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the partners.

Title II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The share capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12'500) shares with no par value.

The capital may be increased or decreased at any time in accordance with Article 199 of amended law of 10 August 1915 on commercial companies.

Art. 7. The shares will be freely transferable between partners.

In case of transfer to a non partner, the remaining partners have a pre-emption right. They must exercise such right within 30 days from the date of the refusal of transfer to a non partner.

If they exercise such pre-emption right, the redemption price is calculated by applying indents 6 and 7 of article 189 of the Law.

Art. 8. Each partner shall have the right to terminate its participation provided a six months' notice is sent by registered post to the joint partners.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any partner.

In case of the death of a partner, the Company will survive between the heirs of the sole partner deceased or between the surviving partners and the heirs of the deceased partner. However, the Company only acknowledges one share holder per share and the heirs shall have to appoint one of them to represent the heirs towards the Company, unless the partners use the pre-emption right provided for at the above mentioned Article 7. However, in the case one heir is already a partner in person, he/she becomes such proxy by rights.

The creditors, rightful owners or heirs are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the latest financial statements.

Title III. - Administration and management

Art. 10.

10.1 Managers

The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (hereafter the «Board of Managers»), amongst which at least one of the managers shall be Luxembourg resident (the «B Managers»), the other managers being the «A Managers».

The managers do not necessary need to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

10.2 Meetings of the board of managers

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly deliberate and take decisions if a majority of its members is present or represented whereof at least one A Manager and one B Manager. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority whereof at least one A Manager and one B Manager.

The use of visio-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology and allowing his identification and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by visio or by telephone.

A written decision, signed by a majority of its members whereof at least one A Manager and one B Manager, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by a majority of its members whereof at least one A Manager and one B Manager.

10.3 Minutes - Resolutions

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding article. Any power of attorneys will remain attached thereto.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

10.4 Powers

In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10.5 Delegation of powers

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

10.6 Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of an A Manager and a B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, unless otherwise specified and decided by a shareholders' resolution.

10.7 Events affecting the managers

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

10.8 Liability of the managers

No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 11. Each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding and may be validly represented at any meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 13. In case the Company has one sole partner, the powers granted by the Law or by the Articles of Association during the general meeting are exercised by the single partner.

Resolutions taken by the sole partner, by virtue of such powers, shall be written in minutes or set by writing.

In the same way, agreements signed between the sole partner and the Company represented by him/her shall be written down in minutes or set by writing.

Such provision does not apply to everyday transactions carried out in ordinary conditions.

Art. 14. The manager or the managers incur, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them on behalf the Company; in their quality of mere proxies, they are only responsible for the execution of their term of office.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, on the thirty-first, the Company's accounts are established and the manager or the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 17. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

As a compensation, one part of the available profit may be distributed to the managers pursuant a resolution voted by the partners.

Title IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Title V. - General provisions

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

As an exception, the first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2014.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12'500) shares with no par value have been fully subscribed by the above mentioned company "TSC Property Fund", in its capacity as sole partner.

All the shares have been fully paid up by the same subscriber in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who acknowledges it expressly.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated by the appearing party at approximately nine hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The sole partner, representing all the corporate capital and considering as duly convened, held an extraordinary general meeting during which the following resolutions were adopted:

- 1.- The registered office is set at 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The number of managers is set at five (5) and the following persons have been appointed managers of the Company, for an unlimited period of time:
 - (A) Are appointed Managers of Class A:
 - (i) Mr Francesco SPARACO, company manager, residing professionally at 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg;
 - (ii) Mr Giovanni PERIN, company manager, residing professionally at 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg;
 - (B) Are appointed Managers of Class B:
 - (iii) Mr Bertrand MICHAUD, company manager, residing professionally at 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg;
 - (iv) Mrs Laurence BARDELLI, company manager, residing professionally at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, and
 - (v) Monsieur Riccardo MORALDI, company manager, residing professionally at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

3.- In accordance with Article ten (10) [10.6] of the present articles of association of the Company and towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of an A Manager and a B Manager.

Notwithstanding the foregoing provisions and in the specific case as indicated hereafter, the Managers of Class A are validly authorised to sign individually all acts and documents relating to the incorporation of German Companies (GMBHS) which are used for the purchase of real estate, as well as all documents in relation to the acquisition of companies holding real estate in Germany ("share deals").

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing, said person signed together with Us the notary the present deed.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9678. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014114578/398.

(140133494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Kgbdeals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.060.

—
EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse de l'associé de la Société; Madison CF Holdings, Inc., avec effet au 21 juillet 2014 du c/o kgb, 655 Madison Avenue, 3^{ème} étage, NY 10065 New York, Etats-Unis d'Amérique au Madison CF Holdings, Inc, c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109577/13.

(140130671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Euromedic Management 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.259.383,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.777.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Euromedic Management 2013 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.777 (the "Company"). The articles of association have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 13 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2217 dated 11 September 2013.

The meeting was presided by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (the "Chairman"),

who appointed as secretary, Ms. Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette

The meeting elected Mrs. Maria Santiago De Sousa, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

The name of the shareholders of the Company and the number of shares held by them are recorded on an attendance list signed by the proxyholder of the shareholders (the "Shareholders").

It appears from the said attendance list that all the shareholders are present or represented and that the shares they hold represent more than three quarters of the share capital.

The meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known by the shareholders of the Company represented at the meeting.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the distribution by the Company of an amount of EUR 104,048.01 to the holder(s) of the class D3 shares through the reimbursement of part of the share premium of the Company;

2. Redemption by the Company of 837,787 class D shares; 222,750 class D1 shares and 148,500 class D2 shares;

3. Cancellation of 837,787 class D shares; 222,750 class D1 shares and 148,500 class D2 shares, corresponding decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,209.037, and subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company;

4. Delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the shareholders of the Company further to the share premium reimbursement described in resolution 1. and the redemption described in resolution 2.; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders represented at the meeting, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is proposed to approve the reimbursement of part of the share premium attached to the class D3 shares issued by the Company to Mr. Alan Bowkett in a amount of EUR 104,048.01 (one hundred four thousand forty-eight Euro one cent) (the “Share Premium Reimbursement”).

It is noted that sufficient distributable funds are available for a share premium reimbursement.

The shareholders of the Company resolve to approve the Share Premium Reimbursement.

Second resolution:

It is resolved that the Company redeems with effect as of the date hereof 837,787 class D shares; 222,750 class D1 shares and 148,500 class D2 shares (the “Shares”), as follows:

Shareholder	Number of Shares	Class of Shares	Number of shares redeemed
Dimitris Moulavisilis	225,000	D1	222,750
Bence Varady-Szabo	150,000	D2	148,500
Michael Leahy	81,250	D	80,437
Marijan Bilic	62,500	D	61,875
Zoltan Szepesi	37,500	D	37,125
Katalin Durst	25,000	D	24,750
Steve Smith	37,500	D	37,125
Compagnia Fiduciaria Nazionale s.p.a.	92,500	D	91,575
Lilla Kardos	75,000	D	74,250
David Karasek	62,500	D	61,875
Miguel Santos	50,000	D	49,500
Emir Ozler	75,000	D	74,250
Theodoros Karoutzos	37,500	D	37,125
Vitalijus Orlovas	25,000	D	24,750
Radu Gorduza	25,000	D	24,750
Jasmina Resic	25,000	D	24,750
Mrs. Beata Izabela Olesiska-Nowak and Mr. Pawe Nowak, represented by Mrs. Beata Izabela Olesiska-Nowak	35,000	D	34,650
Ian Lennon	25,000	D	24,750
Start Holdco Sarl	75,000	D	74,250
Total			1,209,037

(the “Redemption of Shares”).

The Redemption of Shares is made at a global redemption price of EUR 1,209,037.50 (one million two hundred nine thousand thirty-seven Euro fifty cents) (the “Redemption Price”).

It is noted that sufficient distributable funds are available for the Redemption of Shares and to satisfy the Redemption Price.

It is resolved that the Redemption Price shall be paid to the holders of the Shares (the “Repayment”).

Third resolution:

It is resolved, in accordance with the provisions of article 5.4. of the Company’s articles of association, to cancel the Shares with effect as of the date hereof, further to the Redemption of Shares by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company’s share capital shall be decreased by an amount of EUR 1,209.037 (one thousand two hundred nine Euro thirty-seven thousandths cents).

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Start Holdco S.à r.l.: 12,500,000 (twelve million five hundred thousand) Class A Shares and 750 (seven hundred fifty) Class D Shares;
- Mr. Dimitrios Moulavisilis: 2,250 (two thousand two hundred fifty) Class D1 Shares;
- Mr. Bence Varady-Szabo: 1,500 (one thousand five hundred) Class D2 Shares;
- Mr. Bowkett Alan: 747.370 (seven hundred forty seven thousand three hundred seventy) Class D3 Shares;
- Mr. Michael Leahy: 813 (eight hundred thirteen) Class D Shares;
- Mr. Marijan Bilic: 625 (six hundred twenty-five) Class D Shares;
- Mr. Zoltan Szepesi: 375 (three hundred seventy-five) Class D Shares;

- Mrs. Katalin Durst: 250 (two hundred fifty) Class D Shares;
- Mr. Steve Smith: 375 (three hundred seventy-five) Class D Shares;
- Compagnia Fiduciaria Nazionale S.P.A.: 925 (nine hundred twenty-five) Class D Shares;
- Mrs. Lilla Kardos: 750 (seven hundred fifty) Class D Shares;
- Mr. David Karasek: 625 (six hundred twenty-five) Class D Shares;
- Mr. Miguel Esteves Coelho Dos Santos: 500 (five hundred) Class D Shares;
- Mr. Emir Ozler: 750 (seven hundred fifty) Class D Shares;
- Mr. Theodoros Karoutzos: 375 (three hundred seventy-five) Class D Shares;
- Mr. Vitalijus Orlovas: 250 (two hundred fifty) Class D Shares;
- Mr. Radu Lupu Gorduza: 250 (two hundred fifty) Class D Shares;
- Mrs. Jasmina Omeragic Resic: 250 (two hundred fifty) Class D Shares;
- Mrs. Beata Izabela Olesi..ska-Nowak: 350 (three hundred fifty) Class D Shares;
- Mr. Ian Lennon: 250 (two hundred fifty) Class D Shares;

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 13,259.583 (thirteen thousand two hundred fifty-nine Euro point five hundred eighty-three) represented by:

- 12,500,000 (twelve million five hundred thousand) class A shares (the "Class A Shares") all in registered form and without nominal value;
- 2,250 (two thousand two hundred fifty) class D1 shares (the "Class D 1 Shares") all in registered form and without nominal value;
- 1,500 (one thousand five hundred) class D2 shares (the "Class D2 Shares") all in registered form and without nominal value;
- 747,370 (seven hundred forty-seven thousand three hundred seventy) class D3 shares (the "Class D3 Shares") all in registered form and without nominal value; and
- 8,463 (eight thousand four hundred sixty-three) class D shares (the "Class D Shares") all in registered form and without nominal value."

No other amendment is to be made to the articles of association of the Company.

Fourth resolution:

The shareholders of the Company resolve to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Share Premium Reimbursement, the Redemption of Shares and in particular the form of the Share Premium Reimbursement and Redemption of Shares and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Share Premium Reimbursement and the Redemption of Shares.

The board of managers' of the Company has authorized on 12 June 2014 any manager of the Company to determine the practicalities of the Share Premium Reimbursement and the Redemption of Shares and to sign any document or do any act and take any action in this respect.

The Redemption Price to be paid to each shareholder to whom shares are redeemed and the practicalities of the Repayment are set forth in redemption agreements signed by a manager of the Company and such shareholder.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Euromedic Management 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.777 (la "Société"). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 13 juin 2013, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2217 daté du 11 septembre 2013.

L'assemblée était présidée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (le «Président»),

qui a désigné en tant que secrétaire, Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée a élu Mme. Maria Santiago De Sousa, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en qualité de scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire de prendre acte que:

Le nom des associés de la Société et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par le mandataire des associés (les "Associés").

Il résulte de ladite liste que tous les associés sont présents ou représentés et que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent représente plus des trois quarts du capital social.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les associés de la Société représentés à l'assemblée.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la distribution par la Société d'un montant de 104.048,01 EUR au(x) titulaire(s) des parts sociales de classe D3 par le remboursement d'une partie de la prime d'émission de la Société;

2. Rachat par la Société de 837.787 parts sociales de classe D; 222.750 parts sociales de classe D1 et 148.500 parts sociales de classe D2;

3. Annulation de 837.787 parts sociales de classe D; 222.750 parts sociales de classe D1 et 148.500 parts sociales de classe D2, diminution correspondante du capital social de la Société pour un montant de 1.209,037, et modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

4. Délégation, au conseil de gérance de la Société, du pouvoir de déterminer les modalités pratiques de remboursement de la somme due aux associés de la Société à la suite du remboursement de la prime d'émission décrite dans la résolution 1. et du rachat décrit dans la résolution 2; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés représentés à l'assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est proposé d'approuver le remboursement d'une partie de la prime d'émission attachée aux parts sociales de classe D3 émises par la Société à M. Alan Bowkett pour un montant de 104.048,01 EUR (cent quatre mille quarante-huit Euros et un cent) (le "Remboursement de la Prime d'Emission").

Il est noté que des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour un remboursement de prime d'émission.

Les associés de la Société décident d'approuver le Remboursement de la Prime d'Emission.

Seconde résolution:

Il est décidé que la Société procède au rachat avec effet à compter de la date du présent acte de 837.787 parts sociales de classe D; 222.750 parts sociales de classe D1 et 148.500 parts sociales de classe D2 (les "Parts Sociales"), comme suit:

Associé	Nombre de Parts Sociales	Classe des Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales rachetées
Dimitris Moulavisilis	225.000	D1	222.750
Bence Varady-Szabo	150.000	D2	148.500
Michael Leahy	81.250	D	80.437
Marijan Bilic	62.500	D	61.875
Zoltan Szepesi	37.500	D	37.125
Katalin Durst	25.000	D	24.750
Steve Smith	37.500	D	37.125
Compagnia Fiduciaria Nazionale s.p.a.	92.500	D	91.575

Lilla Kardos	75.000	D	74.250
David Karasek	62.500	D	61.875
Miguel Santos	50.000	D	49.500
Emir Ozler	75.000	D	74.250
Theodoros Karoutzos	37.500	D	37.125
Vitalijus Orlovas	25.000	D	24.750
Radu Gorduza	25.000	D	24.750
Jasmina Resic	25.000	D	24.750
Mrs. Beata Izabela Olesiska-Nowak and Mr. Pawe Nowak, represented by Mrs. Beata Izabela Olesiska-Nowak	35.000	D	34.650
Ian Lennon	25.000	D	24.750
Start Holdco Sarl	75.000	D	74.250
Total			<u>1.209.037</u>

(le "Rachat de Parts Sociales").

Le Rachat de Parts Sociales est effectué moyennant un prix global de rachat de 1.209.037,50 (un million deux cent neuf mille trente-sept Euros et cinquante cents) (le "Prix de Rachat").

Il est noté que des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour le Rachat des Parts Sociales et pour payer le Prix de Rachat.

Il est décidé que le Prix de Rachat sera payé aux détenteurs des Parts Sociales (le "Remboursement").

Troisième résolution:

Il est décidé, conformément aux dispositions de l'article 5.4 des statuts de la Société, d'annuler les Parts Sociales avec effet à compter de la date du présent acte, à la suite du Rachat des Parts sociales de la Société comme décrit ci-dessus.

En conséquence de l'annulation précitée des Parts sociales, le capital social de la Société sera réduit d'un montant de 1.209,037 (mille deux cent neuf Euros et trente-sept millièmes de cents).

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation dans la Société est désormais composée de:

- Start Holdco S.à r.l.: 12.500.000 (douze millions cinq cent mille) Parts Sociales de Classe A et 750 (sept cent cinquante) Parts Sociales de Classe D;

- M. Dimitrios Moulavisilis: 2.250 (deux mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe D1;

- M. Bence Varady-Szabo: 1.500 (mille cinq cents) Parts Sociales de Classe D2;

- M. Bowkett Alan: 747.370 (sept cent quarante-sept mille trois cent soixante-dix) Parts Sociales de Classe D3;

- M. Michael Leahy: 813 (huit cent treize) Parts Sociales de Classe D;

- M. Marijan Bilic: 625 (six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe D;

- M. Zoltan Szepesi: 375 (trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe D;

- Mme. Katalin Durst: 250 (deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe D;

- M. Steve Smith: 375 (trois cent soixante quinze) Parts Sociales de Classe D;

- Compagnia Fiduciaria Nazionale S.P.A.: 925 (neuf cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe D;

- Mme Lilla Kardos: 750 (sept cent cinquante) Parts Sociales de Classe D;

- M. David Karasek: 625 (six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe D;

- M. Miguel Esteves Coelho Dos Santos: 500 (cinq cents) Parts Sociales de Classe D;

- M. Emir Ozler: 750 (sept cent cinquante) Parts Sociales de Classe D;

- M. Theodoros Karoutzos: 375 (trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe D;

- M. Vitalijus Orlovas: 250 (deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe D;

- M. Radu Lupu Gorduza: 250 (deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe D;

- Mme Jasmina Omeragic Resic: 250 (deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe D;

- Mme Beata Izabela Olesi..ska-Nowak: 350 (trois cent cinquante) Parts Sociales de Classe D;

- M. Ian Lennon: 250 (deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe D;

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à 13.259,583 EUR (treize mille deux cent cinquante-neuf Euros virgule cinq cent quatre-vingt trois) représenté par:

- 12.500.000 (douze millions cinq cent mille) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), toutes sous la forme nominative et sans valeur nominale;

- 2.250 (deux mille deux cent cinquante) parts sociales de classe D1 (les "Parts Sociales de Classe D1"), toutes sous la forme nominative et sans valeur nominale;

- 1.500 (mille cinq cents) parts sociales de classe D2 (les "Parts Sociales de Classe D2"), toutes sous la forme nominative et sans valeur nominale;

- 747.370 (sept cent quarante-sept mille trois cent soixante-dix) parts sociales de classe D3 (les "Parts Sociales de Classe D3"), toutes sous la forme nominative et sans valeur nominale; et

- 8.463 (huit mille quatre cent soixante-trois) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), toutes sous la forme nominative et sans valeur nominale".

Aucune autre modification ne doit être apportée aux statuts de Société.

Quatrième résolution:

Les associés de la Société décident de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Remboursement de la Prime d'Emission, du Rachat de Parts sociales et notamment la forme du Remboursement de la Prime d'Emission et du Rachat de Parts sociales et (ii) de prendre toutes les mesures nécessaires ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou d'accomplir tout acte et prendre toute mesure qu'il juge nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société se rapportant au Remboursement de la Prime d'Emission et au Rachat des Parts sociales.

Le conseil de gérance de la Société a autorisé le 12 juin 2014 tout gérant de la Société à déterminer les modalités pratiques du Remboursement de la Prime d'Emission et le Rachat des Parts sociales et à signer tout document ou accomplir tout acte et prendre toute mesure à cet égard.

Le Prix de Rachat à payer à chaque associé dont les parts sociales sont rachetées et les modalités pratiques du Remboursement sont précisées dans les contrats de rachat signés par un gérant de la Société et chaque associé.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français.

Sur demande de ces mêmes personnes présentes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014119526/293.

(140137342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

UFC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.966.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société de personnes à responsabilité limitée de droit belge "UFC S.P.R.L.", ayant son siège social et de direction effective à B-1050 Bruxelles, Avenue Louise 475 (Belgique), inscrite au registre de commerce de Bruxelles (Belgique), numéro d'entreprise 0846.255.516, constituée par acte du ministère de Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, notaire de résidence à Bruxelles (Belgique) en date du 25 mai 2012, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 11 juin 2012 sous numéro 0103124.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabrina LEPOMME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- Que, d'après la liste de présence, l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, les associés ayant eu connaissance de l'ordre du jour préalablement aux présentes.

III.- Que l'assemblée est donc valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour quel que soit leur contenu.

V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation d'une situation financière à la date du 31 mai 2014.
- 2.- Ratification de la décision de transférer le siège statutaire et de direction effective de la société au Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourg-Ville.
- 3.- Adoption de la nationalité luxembourgeoise sans discontinuité de la personnalité juridique de la société, sous forme d'une société à responsabilité limitée.
- 4.- Modification de la dénomination sociale en UFC S.à r.l.
- 5.- Refonte des statuts pour les adapter aux prescriptions légales et aux usages du Grand-Duché de Luxembourg.
- 6.- Nomination de la gérante.
- 7.- Fixation de l'adresse.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'approuver la situation financière arrêtée à la date du 31 mai 2014.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de ratifier la décision, prise à Bruxelles (Belgique) par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2014, de transférer le siège statutaire et de direction effective de la société au Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourg-ville.

Les documents suivants resteront annexés au présent acte:

- une copie de l'extrait intégral belge des données de la société, daté du 4 juillet 2014.
- une copie de l'acte de constitution de la société belge en date du 25 mai 2012;
- une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 juin 2014, décidant du transfert du siège social de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg;
- un bilan daté du 31 mai 2014.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'adopter la nationalité luxembourgeoise, sans discontinuité de la personnalité juridique de la société, sous forme d'une société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en UFC S.à r.l.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts pour les adapter à la résolution qui précède et aux prescriptions légales et aux usages du Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, les statuts de la société deviennent les suivants:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera "UFC S.à R.L."

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation;

La fabrication, le traitement, le commerce national et international d'acier, de métaux ferreux, de ferraille, de produits finis ou semi-finis, de matières premières et d'autres produits métallurgiques ainsi que tous produits et matériaux utilisés

dans leur fabrication, leur traitement et leur commercialisation. La représentation à des fins commerciales de sociétés qui opèrent dans le secteur défini ci-dessus.

La société peut prendre, acheter, exploiter ou vendre des brevets, marques de fabrique et licences. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Cette énumération est exemplative et non limitative.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne ces prestations, à la réalisation de ces conditions.

La société peut d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

La société peut exercer toutes fonctions et mandats et s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des ressources ou à faciliter l'écoulement des services et produits.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 18.600.- (dix-huit mille six cents Euros), représenté par 62 (soixante-deux) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérante de la société pour une durée indéterminée:
Madame Murielle OTTEN, demeurant à Chaussée de Gand 1257, B-1082 Berchem-Sainte-Agathe.

Septième résolution:

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social précisément à L-1941 Luxembourg, 167, Route de Longwy.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, S. LEPOMME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33383. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014114588/189.

(140134531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Urban Capital Re Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 188.953.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of July,
before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Urban Capital RE Lux 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its address at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés) and having a share capital of twelve thousand five hundred British Pound Sterling (GBP 12,500) (the Subscriber),

here represented by Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Urban Capital RE Lux 2 S.à r.l.";

Distributable Reserves means sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Companies Act (distributable funds, inclusive of the extraordinary general reserve established with funds received by the Company as an issue premium);

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

MRPS means mandatory redeemable preferred shares;

Preferred Dividend means a preferential and cumulative dividend of 0.25% of the value of the MRPS together with any MRPS premium;

Redemption Price means, except if provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by any agreement which may be entered into among the Company and the holders of MRPS, the redemption price of each MRPS (to be paid in cash or

in kind) equal to the par value of the MRPS plus any pro rata outstanding MRPS premium plus any accrued and unpaid Preferred Dividend;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued ordinary share and MRPS from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Shortfall means the difference between the Redemption Price and the amount of the Distributable Reserves;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

Section II - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Urban Capital RE Lux 2 S.à r.l."

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred British Pounds Sterling (GBP 12,500), represented by eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) MRPS having a par value of one British Pound Sterling (GBP 1) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

5.3 MRPS

5.3.1 All MRPS shall be identical in all respects. For the avoidance of doubt, the holder of MRPS are entitled to vote at General Meetings.

5.3.2 Redemption:

(i) Redeemable Shares

The MRPS are redeemable Shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of class of MRPS, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each holder of MRPS) (a) upon request of the Company and (b) in accordance with the terms, conditions and manner of repurchase on redemption as determined from time to time by the Board at the latest after 10 years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using Distributable Reserves or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the Board by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with articles 15 and 16 of these Articles.

(ii) Special reserve

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves.

(iii) Redemption procedure

Except as otherwise provided in any agreement which may be entered into among the Company and the holders of MRPS, at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder of MRPS, at his or her address last shown in the register of Shareholders, notifying such holder of MRPS of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the General Meeting resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the Share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

(iv) Shortfall

If the Distributable Reserves are insufficient for the Company to redeem all of the MRPS in full, the payment of the Redemption Price (or part thereof) can be deferred but the redemption of the MPRS shall not be affected. In such instance, the Company shall pay to the holders of MPRS the entire amount of the Distributable Reserves. The Shortfall shall bear no interest and it is to be paid as and when the Company will have sufficient profits and Distributable Reserves available for that purpose.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 of these Articles in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (*ad nutum*) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman *pro tempore* of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman *pro tempore* is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

Each holder of MRPS shall be entitled to a Preferred Dividend.

After allocation to the legal reserve and payment of the Preferred Dividend, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

After payment of the Preferred Dividend, in case the General Meeting decides to proceed with the payment of a dividend as provided in the preceding paragraph, each holder of ordinary shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the ordinary shares subscribed by him/it in the Company plus any share premium attached to the ordinary shares.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment. No interim dividend can be declared on the ordinary shares until the Preferred Dividend, for previous financial years and the financial year during which the interim dividend is resolved, is paid. Any advance payment on dividends as of the date of issuance of the MRPS (not otherwise distributed to the holder of the ordinary shares) shall only be allocable and payable on such ordinary shares.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers, subject to the provisions of the paragraph below, and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, the holder of MRPS or, in case there is a plurality of holders of MRPS, each holder of MRPS will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of share capital of the Company subscribed by him/it plus any pro rata outstanding MRPS premium.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation and the payment of the amounts (if any) stated in the above paragraph, the net liquidation proceeds shall be distributed to the ordinary Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 21. Statutory auditor - external auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first financial year begins today and ends on 31 December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party Urban Capital RE Lux 1 S.à r.l., which hereby subscribes to eleven thousand two hundred and fifty (11,250) ordinary Shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) MRPS with a par value of one British Pound Sterling (GBP 1) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of twelve thousand five hundred British Pound Sterling (GBP 12,500) and therefore the amount of twelve thousand five hundred British Pound Sterling (GBP 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers for a term of one (1) year:

(i) Mr Randeesh Singh SANDHU, born on 1 June 1977 in Leeds, United Kingdom, with professional address at 1 Hamilton Mews, London, W1J 7HA, United Kingdom;

(ii) Mr Rabinder Singh TAKHAR, born on 8 February 1965 in Attowal, India, with professional address at 1 Hamilton Mews, London, W1J 7HA, United Kingdom;

(iii) Mr Yves Victor Emilie CHERET, born on 1 May 1966 in Eupen, Belgium, with professional address at 9A boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iv) Ms Daniela Ingeborg KLASÉN-MARTIN, born on 13 June 1967 in Bari, Italy, with professional address at 9A boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 9A boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour de juillet,

par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Urban Capital RE Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq-cents livres Sterling (12.500 GBP) (le Souscripteur),

ici représentée par Serge BERNARD, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Section 1 - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "Urban Capital RE Lux 2 S.à r.l.";

Réserves Distribuables (Distributable Reserves) désigne les montants disponibles pour distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi de 1915 (fonds distribuables, y compris les réserves extraordinaires constituées des fonds reçus par la Société par prime d'émission);

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) les désigne dans leur ensemble;

MRPS (MRPS) désigne des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables;

Dividende Privilégié (Preferred Dividend) désigne un dividende préférentiel et cumulatif de 0.25% de la valeur des MRPS avec toute prime MRPS;

Prix de Rachat (Redemption Price) désigne, sauf disposition contraire (i) dans les Statuts ou (ii) dans tout accord qui pourrait être conclu par la Société et les détenteurs de MRPS, le prix de rachat de chaque MRPS (payé en numéraire en nature) égal à la valeur nominale des MRPS majorée des possibles primes d'émission proportionnelles aux MRPS en circulation majorée de tous les dividendes accumulés et impayés;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et

Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale ordinaire et MRPS émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Déficit (Shortfall) désigne la différence entre le Prix de Rachat et le montant des Réserves Distribuables;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II - Statuts

Art. 1^{er}. **Forme, dénomination et nombre d'Associés.**

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Urban Capital RE Lux 2 S.à r.l."

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, notamment mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique, peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. **Capital social.**

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq-cents livres Sterling (12.500 GBP), représenté par douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (1 GBP) chacune.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.2 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

5.3 MRPS

5.3.1 Tous les MRPS sont identiques à tous égards. Pour éviter toute ambiguïté, les détenteurs de MRPS ont le droit de voter aux Assemblées Générales.

5.3.2 Rachat:

(i) Parts Sociales rachetables

Conformément aux dispositions des présents Statuts, les MRPS sont des Parts Sociales rachetables. Les MRPS souscrites et entièrement libérées sont rachetables (en cas de pluralité de catégories de MRPS, sur base d'un prorata des MRPS rachetables détenues par chaque associé) (a) à la demande de la Société et (b) conformément aux termes, conditions et modalités de rachat déterminés par le Conseil dans les 10 ans au plus tard à compter de la date de l'émission des MRPS. Le rachat des MRPS ne peut être effectué qu'en prélevant sur les Réserves Distribuables ou en procédant à une nouvelle émission réalisée à cette fin. Les MRPS rachetées devront être supprimées sur demande du Conseil confirmée par un vote affirmatif de l'Assemblée Générale tenue conformément aux articles 15 et 16 des présents Statuts.

(ii) Réserve spéciale

Un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut de celui-ci, la valeur nominale comptable de toutes les MRPS rachetées, devra être incluse dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux Associés, sauf en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de réserves.

(iii) Procédure de rachat

Sauf disposition contraire par convention qui serait conclue entre la Société et les détenteurs de MRPS, une notification écrite devra être envoyée par lettre recommandée à tous les détenteurs de MRPS inscrits, à leur dernière adresse telle qu'indiquée au registre des Associés, au moins trois (3) jours avant la date du rachat, leur communiquant le nombre de MRPS rachetées, la date et le prix de rachat, les procédures nécessaires pour soumettre au rachat les MRPS à la Société ainsi que la date prévue pour l'Assemblée Générale statuant sur le rachat de ces MRPS. Le prix de rachat de telles MRPS doit être libellé à l'ordre de la personne dont le nom figure sur le registre des Associés comme étant le propriétaire de celui-ci sur le compte bancaire fourni à la Société par l'Associé avant la date de rachat.

(iv) Déficit

Si les réserves distribuables sont insuffisantes pour que la Société rachète l'intégralité des MRPS, le paiement du Prix de Rachat (ou une partie de celui-ci) peut être reporté mais le rachat des MRPS ne doit pas en être affecté. Dans ce cas, la Société payera le montant total des Réserves Distribuables aux détenteurs de MRPS. Le Déficit ne doit pas produire d'intérêts et le ce dernier devra être versé lorsque la Société aura un bénéfice suffisant et des Réserves Distribuables disponibles à cette fin.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants,

manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié ($\frac{1}{2}$) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié ($\frac{1}{2}$) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le ou les Gérants dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfiques, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

Chaque détenteur de MRPS a droit à un Dividende Privilégié.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Après avoir versé le Dividende Privilégié, si l'Assemblée Générale décide de procéder au paiement d'un dividende tel que prévu au paragraphe ci-dessus, chaque détenteur de Part Sociale ordinaire aura droit à une part du bénéfice distribué, en proportion du pourcentage des Parts Sociales qu'il a souscrites dans la Société, et majorée de toute prime d'émission attachée à ses Parts Sociales.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi de 1915 et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes. Aucun acompte sur dividendes ne peut être déclaré sur les parts sociales ordinaires tant que le Dividende Privilégié, pour les exercices financiers précédents, et pour celui durant lequel l'acompte sur dividendes est réglé, n'est pas payé. Tout acompte sur dividendes réalisé à partir de la date d'émission des MRPS (qui ne serait pas distribué au détenteur de parts sociales ordinaires autrement) ne peut être affecté et payable que sur de telles parts sociales ordinaires.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société, le détenteur de MRPS ou, en cas de pluralité de détenteurs de MRPS, chaque détenteur, aura droit au versement d'un montant, payable en numéraire ou en nature, équivalant aux dividendes accumulés et impayés, ainsi que, le cas échéant, au remboursement de la part du capital social de la Société qu'il avait souscrit, et des primes d'émission en proportion des MRPS en circulation.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante Urban Capital RE Lux 1 S.à r.l., qui par la présente souscrit à onze mille deux-cent cinquante (11.250) Parts Sociales ordinaires et mille deux-cents cinquante (1.250) MRPS d'une valeur d'une livre Sterling (1 GBP) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de douze mille cinq-cents livres Sterling (12.500 GBP) et donc le montant de douze mille cinq-cents livres Sterling (12.500 GBP) se trouve dorénavant et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée d'un (1) an:

(i) M. Randeesh Singh SANDHU, né le 1 juin 1977 à Leeds, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 1 Hamilton Mews, Londres, W1J 7HA, Royaume-Uni;

(ii) M. Rabinder Singh TAKHAR, né le 8 février 1965 à Attowal, Inde, avec adresse professionnelle au 1 Hamilton Mews, Londres, W1J 7HA, Royaume-Uni;

(iii) M. Yves Victor Emilie CHERET, né le 1 mai 1966 à Eupen, Belgique, avec adresse professionnelle au 9A boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iv) Mme Daniela Ingeborg KLASSEN-MARTIN, née le 13 juin 1967 à Bari, Italie, avec adresse professionnelle au 9A boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 juillet 2014. Relation: RED/2014/1507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014114585/781.

(140134101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Ivoiry SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.343.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109554/9.

(140131269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109530/10.

(140131441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Iron Mountain South America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.594.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109516/11.

(140131339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.